

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
11 janvier 2006
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 9 janvier 2006, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires
par intérim de la Mission permanente de la Somalie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de l'accord appelé Déclaration d'Aden, qui a été signé par S. E. M. Abdullahi Yusuf Ahmed, Président de la République somalienne, et S. E. M. Charif Hassan Cheikh Aden, Président du Parlement fédéral de transition, sous la direction avisée de S. E. M. Ali Abdalla Salah, Président de la République du Yémen, à Aden (Yémen), le 5 janvier 2006 (voir annexe).

Cet accord est le fruit de trois jours de négociations entre les dirigeants des institutions fédérales de transition, qui avaient pour but de mettre fin aux différences d'opinion entre membres du Parlement fédéral de transition de la Somalie et en particulier de trouver moyen de reprendre les sessions du Parlement.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de cet accord comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,
Représentant permanent adjoint
(*Signé*) Idd Beddel **Mohamed**



**Annexe à la lettre datée du 9 janvier 2006, adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires
par intérim de la Mission permanente de la Somalie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Déclaration d'Aden

À l'heureuse initiative de S. E. Ali Abdalla Salah, Président de la République du Yémen, un dialogue s'est tenu entre S. E. Abdullahi Yusuf Ahmed, Président de la République somalienne, et S. E. Charif Hassan Cheikh Aden, Président du Parlement fédéral de transition de la République somalienne, lesquels ont eu des entretiens directs à Aden (Yémen), du 2 au 4 janvier 2006;

Le Président de la République fédérale de Somalie, S. E. Abdullahi Yusuf Ahmed et le Président du Parlement fédéral de transition de la Somalie, S. E. Charif Hassan Cheikh Aden :

Conscients de l'importance primordiale que revêt l'intérêt national du peuple somalien par rapport à toute autre question;

Profondément attachés à la poursuite du dialogue entamé sous l'égide de S. E. Ali Abdalla Salah, Président de la République du Yémen, dans le but de réconcilier et d'accorder les points de vues divergents des membres des institutions de l'État;

Guidés par les dispositions de la Charte fédérale de transition de la République de Somalie;

Convaincus que tous les sacrifices et les efforts possibles devraient être faits pour rétablir la sécurité et la stabilité en Somalie;

Notant et appréciant sans réserve les efforts inlassables de S. E. Ali Abdalla Salah, Président de la République du Yémen, visant à assurer le règlement de toutes les divergences d'opinion qui ont existé entre les institutions fédérales de transition de l'État;

Sont convenus de publier la présente déclaration où figurent les dispositions suivantes :

1. Les deux dirigeants ont décidé d'un commun accord de tourner la page et mettre fin à leurs différences qui ont gravement nui à l'accomplissement du devoir et des tâches des institutions dans un esprit de coopération dans lequel le peuple somalien avait placé tous ses espoirs.

2. Les deux dirigeants sont convenus qu'il fallait que la coopération interactive entre les organes de l'État repose pleinement sur le respect total des principes et normes de la Charte fédérale de transition et se caractérise par des consultations permanentes et la préservation de la séparation constitutionnelle des pouvoirs.

3. Le Parlement fédéral de transition devrait être invité à convoquer une session officielle dans un délai de 30 jours à partir de la présente date sur le territoire national dans un lieu à désigner d'un commun accord.

4. Les deux dirigeants engagent d'une même voix les membres du Parlement et du Gouvernement à mettre de côté leurs querelles stériles et leurs

différences, les exhortant à s'unir et à placer l'intérêt suprême de la nation au-dessus des autres intérêts tout en faisant appel à leur entière coopération en vue de l'application des dispositions de la présente déclaration.

5. La communauté internationale apporte tout son soutien aux efforts destinés à convoquer la première session ordinaire du Parlement jamais tenue sur le territoire national.

Le Président de la République somalienne et le Président du Parlement fédéral de transition adressent un vibrant appel commun au peuple somalien pour qu'il contribue à son propre désarmement et mette fin à ses conflits et ses différends en usant de tous les moyens pacifiques fondés sur le respect mutuel et le dialogue.

Ils en appellent également à la communauté internationale pour qu'elle apporte une aide d'urgence aux zones et régions de la Somalie qui sont actuellement frappées par une grave sécheresse.

Le Président de la République de Somalie et le Président du Parlement fédéral de transition adressent d'un commun accord, au nom du peuple somalien, leurs profonds remerciements et l'expression de leur gratitude à S. E. Ali Abdalla Salah pour le rôle fraternel qu'il a joué en s'efforçant sincèrement d'apporter une solution aux crises auxquelles le peuple somalien devait faire face depuis de longues années.

Le Président du Parlement fédéral
de transition de la République somalienne
S. E. Charif Hassan Cheikh Aden

Le Président de la République
somalienne
S. E. Abdullahi Yusuf Ahmed

Fait à Aden, le 5 janvier 2006,
au Palais présidentiel du 22 mai
Aden (République du Yémen)